



COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU SAMEDI 27 MARS 2021

Les membres du Conseil Syndical du SIVU de La Bonette Restefond se sont réunis le samedi 27 mars 2021 à 14h30, en visioconférence, suite à la convocation de Gérard BRUN, Président du SIVU de La Bonette Restefond.

Étaient présents : Madame Colette FABRON, Messieurs Gérard BRUN, Jacques PELLOUX, Jean-Charles GUIRAN, Jean-Michel PASCAL, Christophe MELAN, Joseph GARCIN, Daniel RALLON et Jean-Paul RIVAS.

Étaient excusés : Alain ISAIA et M Julien PERRIER trésorier payeur général de l'Ubaye

Étaient invités : M Jean Claude LINCK Maire de Roure, représentant M Christian ESTROSI Président de la Métropole NCA et M Jean Raymond BEDIN délégué de Bairols. M Jean Marie FABRON directeur de la subdivision Tinée avec Mme Sophie MIGLIOR comptable.

De ce fait le Corum est atteint la séance peut débuter

Le Président fait un rapide exposé des travaux du bureau depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue à St Dalmas le Selvage le 25 juillet 2020 et du conseil syndical qui s'est tenu à Jausiers le 20 septembre 2020

1 : OBJET: COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'année 2020 dont, ci-après, les résultats :

	PRÉVU	RÉALISÉ
INVESTISSEMENT		
Dépenses	320 000,00	99 358,39
Recettes	320 000,00	58 619,20
Résultat Exercice		- 40 738,79

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	212 128,00	20 298,97
Recettes	212 128,00	32 107,00
Résultat Exercice		11 178,03

Après qu'il eut quitté la salle de réunion, Le Président ne participe pas au vote,

Le Conseil Syndical, procède au vote de ce document et :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.
- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2020 à l'unanimité

Les résultats mentionnés ci-dessus seront pris en compte dans le Budget Primitif 2021

Adopté à l'unanimité



2. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 suivants le tableau ci-après

C.A 2020	Fonctionnement	Investissement
Report exercice 2019	190 128,00	- 18 072,74
Affectation au 1068	0	0
Recettes exercice 2020	32 107,00	58 619,60
Dépenses exercice 2020	20 928,97	99 358,39
Résultats de l'exercice	11 178,03	- 40 738,79
Résultats cumulés	201 306,03	- 58 811,53
Report au Cpt D001		58 811,53
Affectation au 1068		58 811,53
Report Cpt R002	142 494,50	

Après avoir pris connaissance des résultats ci-dessus

Après en avoir délibéré

Le Syndicat DECIDE l'affectation des résultats comme ci-après :

- De reporter le déficit d'investissement de – **58 811,53 €** au compte **D 001 du Budget 2021**
- D'affecter la somme de : **58 811,53 €** au compte **1068 du Budget 2021**
- De reporter l'excédent de fonctionnement de **142 494,50 €** au compte **R 002 du BP 2021**

Adopté à l'unanimité

3. OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA ROUTE DE LA BONETTE RESTEFOND – ADRB – ANNEE 2021

Sur proposition du président

Considérant que l'Association pour la Défense de la Route de La Bonette, dont le siège social est à Saint Etienne de Tinée, assure une mission importante de médiatisation de la route de La Bonette Restefond et qu'à ce titre elle doit être aidée

Après en avoir délibéré

VOTE au profit de l'ADRB une subvention de 600 euros, six cent euros, à charge pour cette association de poursuivre les objectifs qui sont les siens, comme :

- L'organisation de la course pédestre organisée lors de fête de la Bonette et des diverses manifestations qui y sont liées,
- Promotion de la route,
- Informations diverses.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Monsieur Jean-Charles GUIRAND ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité



4. OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DU CLUB DES SPORTS DE SAINT DALMAS LE SELVAGE – ANNEE 2021

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

DECIDE de voter au profit du CLUB des SPORTS de Saint Dalmas Le Selvage une subvention de 600 euros, six cent euros, à charge par cette association d'aider à organiser le pèlerinage de La Bonette et notamment les diverses manifestations prévues autour de celui-ci.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

5. OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BONETTE EXPERIENCES – ANNEE 2021

L'association Bonette Expériences, dont le siège social est à Jausiers avec une antenne à Saint Etienne de Tinée, est une nouvelle structure qui organise des événements sportifs, culturels et patrimoniaux, conviviaux, au sein de la Bonette et de ses environs avec une connotation environnementale basée sur le respect de la faune et de la flore, de manière à valoriser ce site d'exception et à collaborer en inter-vallée entre la Tinée et l'Ubaye.

Instauration d'un partenariat, partage de connaissances et de responsabilités entre la vallée de la Tinée (département 06) St Etienne de Tinée, St Dalmas le Selvage et la vallée de l'Ubaye (département 04) Jausiers.

Pour l'année 2021, l'évènement est programmé les 11 et 12 septembre.

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré :

DECIDE de voter au profit de l'association Bonette Expériences une subvention de 600 euros,

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

6. OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS A JAUSIERS – ANNEE 2021

Chaque année l'association Culture et Loisirs organise le trail de la Bonette le premier week-end d'août. Au travers de cette manifestation l'association récolte des fonds pour E.N.Z.O. Ensemble Nous Z'irons + IOin, qui vient en aide aux enfants en situation de handicap.

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de voter au profit de l'association Culture et Loisirs de Jausiers une subvention de 600 euros, pour l'organisation de cette manifestation.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Monsieur Jacques PELLOUX ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité



7. OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021– ANNEE 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget général.
Suite à la présentation du projet de budget primitif et après en avoir délibéré,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Syndical,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET

Dépenses de fonctionnement	174 601,50 €
Recettes de fonctionnement	174 601,50 €
Dépenses d'investissement	242 511,53 €
Recettes d'investissement	242 511,53 €

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

8.OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE ET A BONS DE COMMANDE 2021-2025 -TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA BONETTE

VU le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu la délibération n° 2020_15 en date du 25 juillet 2020, décidant de lancer la procédure de consultation des entreprises,
Vu l'annonce publiée le 12 août 2020, sur la plateforme [e-marché publics.com](http://e-marché-publics.com),
Vu la commission d'ouverture des plis du 20 novembre 2020,
Vu la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020, décidant de lancer une négociation, pour les postes 7 et 37,
Vu la demande de négociation faites par voie électronique sur la plateforme e-marché-publics.com, le 14 décembre 2020,
Vu la commission d'ouverture des plis relative à la négociation du 19 janvier 2021,
Vu la commission d'appel d'offre attributive du 9 février 2021,
Le Conseil Syndical,

ATTRIBUE, après négociation, le marché TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA BONETTE 2021-2025, à l'entreprise :



COLAS MIDI MEDITERRANEE
855 rue René DESCARTES
BP 20070
13792 AIX EN PROVENCE,

Pour un montant de 295 905 € HT Dit que ces dépenses seront inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité

9. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCER LES TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BONETTE EN 2021 – REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Le Président rappelle que par le passé la Région PACA a financé de nombreuses opérations pour rendre praticable la route de La Bonette, essentielle pour assurer l'économie de nos vallées durant la belle saison, en complément de l'économie hivernale initiée par les stations de sports d'hiver.

Il convient de poursuivre ces aménagements et assurer leur conservation face aux dégradations hivernales d'une route de très haute montagne.

Notre Maître d'œuvre délégué, la Subdivision Tinée de la Métropole NCA, nous a présenté un programme judicieux de travaux à réaliser. Le montant des travaux est estimé à 150.000 Euros suivant le document joint.

Où cet exposé et tenant compte des explications données par le Chef de ladite subdivision, le Conseil Syndical demande par un vote unanime à la Région PACA, de lui allouer une subvention de 120.000 € pour assurer la réalisation des travaux précités dans le courant de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

10. OBJET : DEMANDE DE COMPLEMENT DE SUBVENTION POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX À RÉALISER SUR LA ROUTE DE LA BONETTE AUPRES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Le Président porte à la connaissance de la Métropole Nice Côte d'Azur que lors du Conseil Syndical qui s'est tenu le samedi 27 mars 2021, une demande de subvention a été faite à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour financer le programme de travaux à réaliser en 2021 d'un montant de 150.000 €, proposé par la Subdivision Métropolitaine de la Tinée.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a alloué au SIVU une subvention de 120 000 € pour un montant de travaux à réaliser de 150.000 €.

Dès lors, pour compléter ce financement, nous nous permettons de demander à la Métropole, une subvention 30 000 €.

Où cet exposé, les conseillers syndicaux adoptent à l'unanimité la présente délibération sollicitant la Métropole Nice Cote d'Azur pour une subvention de 30.000 € et parfaire le financement de l'opération et lancer les travaux dans le courant de l'année 2021

Adopté à l'unanimité



11. OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET PROMOTION DE LA BONETTE.

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année, le dernier samedi de Juillet est organisé une manifestation dénommée " Pèlerinage à Notre Dame du Très Haut " et qui a lieu au sommet du Col de La Bonette.

Cette journée, qui regroupe l'ensemble des habitants des deux vallées de la Tinée et de l'Ubaye nécessite, pour notre syndicat, la prise en charge de certaines prestations, lesquelles sont complémentaires à celles organisées par le Conseil Départemental.

D'autre part la promotion de la route se fait grâce à la mise à disposition du public de documents d'appels tels que : encarts, photos, badges, affiches ...

Ces charges sont évaluées ci-après :

Montée Pédestre de la Bonette	600 €
Montée Cycliste (Inscrite au FISE)	600 €
Pèlerinage Notre Dame du Très Haut	3 000 €
Promotion route de La Bonette et divers	1 500 €
Editions d'autocollants, sets de table, affiches	12 000 €
TOTAL	17 700 €

Pour faire face à cette dépense, le président propose à l'assemblée de prélever une somme de 5.700,00 euros sur ses fonds propres, et de demander au Conseil Départemental des Alpes Maritimes une subvention de 12 000,00 euros, équivalente à celle demandée en 2020.

Après les explications du Président

Après en avoir délibéré

Compte-tenu de l'argumentation ci-dessus

Le conseil syndical

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes une aide de 12 000 Euros, au titre de l'exercice 2021, pour faire face aux dépenses engendrées par l'organisation de manifestations sportives et à la réalisation de documents promotionnels tel qu'indiquées ci-dessus, et au fonctionnement du SIVU.

ADOpte le PLAN de FINANCEMENT ci-après.

OPERATIONS	DEPENSES €	RECETTES €
Montée pédestre de La Bonette	600	
Montée cycliste (Fise)	600	
Journée du 24 juillet 2021	3 000	
Promotion route et divers	1 500	
Editions Badges/Encarts/Divers	12 000	
Participation Conseil Départemental des A.M		12 000
Autofinancement SIVU		5 700
TOTAL	17 700	17 700

Adopté à l'unanimité



12. OBJET : CALCUL DES COTISATIONS SYNDICALES SUR LA BASE DE LA POPULATION ISSUE DES FICHIERS DE L'INSEE

Le Président fait état de la population du SIVU en fonction des informations de l'INSEE, dont le détail est décrit dans le tableau ci-dessous :

NOM COMMUNE	POPULATION	COTISATION	TOTAL	CODE INSEE COMMUNE
BAIROLS	108	1	108	06009
BARCELONNETTE	2 773	1	2 773	04019
CLANS	674	1	674	06042
ILONSE	179	1	179	06072
ISOLA	679	1	679	06073
JAUSIERS	1 157	1	1 157	04096
LATOUR/TINE	565	1	565	06144
MARIE	109	1	109	06080
RIMPLAS	96	1	96	06102
ROUBION	123	1	123	06110
ROURE	150	1	150	06111
ST/DALMAS	115	1	115	06119
ST/ETIENNE	1 673	1	1 673	06120
ST/SAUVEUR	389	1	389	06129
TOURNEFORT	162	1	162	06146
VALDEBLORE	1 116	1	1 116	06153
Total	10 068		10 068	

La cotisation est fixée à 1 €, un euro, par habitant.

Le montant global des cotisations est de 10 068 euros, dix mille soixante-huit euros.

Adopté à l'unanimité



13.OBJET : REACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE VIDEOSOON

Vu la délibération 2019_08 validant la convention de partenariat avec la société Vidéosoon, Et toujours dans le cadre de la promotion de la route de La Bonette, Nous avons délégué M Jean Louis Champromis pour mettre à jour notre page Facebook du site de La Bonette et l'actualiser périodiquement.

Le Président a jugé utile de la réactualiser,
Après l'exposé du Président et sur sa proposition
Après en avoir délibéré

DECIDE de réactualiser la convention avec la société VIDEOSOON, dont la rétribution est d'un montant de 350 € TTC annuel

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

14. Questions diverses

TRAVAUX

Monsieur Jean-Marie FABRON, Chef de la subdivision Tinée, en charge des routes, fait état des travaux à réaliser cette année et précise les points suivants :

- Continuité de l'aménagement d'une bande multifonctions en amont du Pont du Pendu,
- Finalisation de l'aménagement du col de la Bonette,
- Remplacement du panneau PMV de Jausiers,
- Monsieur Jean-Marie FABRON confirme le passage de 135 000 véhicules durant la saison estivale de mi-mai à début novembre (compteur NCA).

Cette liste n'est pas exhaustive, tout sera actualisé en fonction des dégradations hivernales.
Note à disposition auprès du secrétariat.

TELEPHONIE

Monsieur le Président informe l'assemblée d'avoir sollicité Monsieur le préfet des AM, sur le fait d'implanter cette antenne à un endroit propice à une couverture optimale de la route de La Bonette coté 06 au-dessus du village de Bousièyas

Des démarches sont en cours, conjointement avec la commune de Saint Dalmas Le Selvage, le département des Alpes Maritimes, la métropole Nice Côte d'Azur via la Préfecture des Alpes-Maritimes, pour l'installation d'une antenne téléphonique au hameau de Bousièyas.
Ces Travaux s'inscrivent dans le New Deal national préconisé par le gouvernement et dont Monsieur le Préfet en ai le détenteur au titre de la dotation 2020.



Les études sont en cours avec l'opérateur "Bouygues Telecom" qui est en charge de cette partie de la haute tinée.

Cet élément serait un atout en matière de prévention et de sécurité au vu du nombre de passages sur la route et la fréquentation de ce territoire en matière de randonnées.

PELERINAGE NOTRE DAME DU TRES HAUT – JUILLET 2021

Comme chaque année ce rendez-vous sera organisé le samedi 24 juillet 2021 à 10 h, en partenariat avec le Diocèse de Nice, la Métropole NCA, le Conseil Générale du 06 et les mairies de St Dalmas le Selvage, de Jausiers et de St Etienne de Tinée

COMMUNICATION

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée des différents supports sélectionnés pour la promotion de la route de la Bonette :

- Mise à jour du site internet, suite à une formation réalisée par TINEESI,
- Jean-Louis CHAMPROMIS anime toujours la page FB « route de la Bonette », qui connaît une fréquentation grandissante,
- Ré impression d'autocollants avec un visuel agrémenté d'un soleil et de l'appellation route inter-vallées le tout encadré de jaune,
- 100 000 sets de table sont commandés, après correction, et seront distribués : 30 000 à Saint Etienne de Tinée, 40 000 à Pont de Clans et 30 000 à Jausiers,
- Pas d'édition d'affiche pour 2021,

La société Vidéosoon propose le film de La Bonette sur une clé USB, il est possible d'en commander 10 minimum. Ce moyen de promotion peut être enrichi pour les communes choisissant cet outil , en insérant leurs propres vidéo sur les 1.87 Go restant

HOMMAGE A JEAN PASCAL

Lors du précédent Conseil Syndical, les trois communes ont fait part de leur désir de rendre hommage à Monsieur Jean PASCAL :

- Saint Etienne de Tinée : boulevard Jean Pascal,
- Saint Dalmas Le Selvage : pose d'une plaque au pont Haut,
- Jausiers : pose d'une plaque aux casernes de Restefond.

Ces 3 projets sont en cours de réalisation, il conviendra de trouver une date propice pour que la famille de Monsieur Pascal et les élus des différents organismes institutionnels puissent inaugurer ces plaques commémoratives.

ASSEMBLEE GENERALE 2021

La prochaine assemblée générale se déroulera en la salle des fêtes de Roure (06), dès que l'ouverture de la route de La Bonette sera effective tout en tenant compte des conditions sanitaires.

La séance est levée par le Président le 27 mars 2021 à 16h45.

Vu pour être affiché le jeudi 8 avril, à Jausiers, commune du siège du SIVU, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ampliation faite auprès de toutes les communes adhérentes

A Jausiers, le 8 avril 2021.

**SIVU DE LA
BONETTE-RESTEFOND
MAIRIE DE JAUSIERS
LE PRESIDENT**